

# RÉCAPITULATIF STANDARDISÉ D'ETUDE THERMIQUE

*Réglementation Thermique 2012*



MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



## Réglementation Thermique 2012

Cadre standard de présentation du « Récapitulatif Standardisé d'Etude Thermique »

Opération : **Construction d'un pole de santé liberal et ambulat**

Date génération RSET : **24/05/2018**

Etude thermique du : **13/12/2017**

Logiciel et version : **Logiciels Perrenoud, U22W2012, 5.1.32**

Version moteur CSTB Th-BCE 2012 : **7.5.0.2** - Mode de calcul utilisé : **Th-BCE**

Clé : 69+9rBjqggWa6MS/aAmKo8obt+pvQqslVdtNuVcGNkzAzj4cPac0IY/YZ/uGlif1XMW/IO5+TLBa/tnj4vUMOA==

### Chapitre 1 : Données administratives de l'opération

<b>Maître d'ouvrage</b>	
Nom ou raison sociale	Com. communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
Adresse	15 RUE PERNELLE 61120 - VIMOUTIERS
Contact tél/mél	-
<b>Maître d'oeuvre</b>	
Nom	Atelier Orchamp
Adresse	21 Rue Ferdinand Daulne 14100 - Lisieux
Contact tél/mél	02 31 62 40 34 -
<b>Bureau Etudes Thermiques</b>	
Nom	BET SAISON PARAGOT
Adresse	1 Allée des Atlantes , Les Propylées 28000 - CHARTRES
Contact tél/mél	0237880280 -
Date de l'étude thermique	2017-12-13
Editeur de logiciel	Logiciels Perrenoud
Nom logiciel / Version	U22W2012 - 5.1.32
Version du moteur Th-BCE	7.5.0.2
<b>Bureau de contrôle</b>	
Nom	
Adresse	0 -
Contact tél/mél	-
<b>Opération</b>	
Numéro Permis	en cours
Date du dépôt de demande de PC	15/12/2017
Date de PC	--/--/--
Stade d'avancement	Stade Permis de construire
Nom	Construction d'un pole de santé liberal et ambulat
Adresse	Rue du docteur Marescot 61120 - VIMOUTIERS
Département	61 - Orne
Zone climatique	H1-a
Altitude	Entre 0 et 400m inclus
Zone d'été	Intérieure (mer à plus de 10 km)
Nombre de bâtiments/zones du projet	1 ( Bât. 1 : 2 zones. )
Nombre de générations du projet	3 ( Bât. desservis : G1 : 1 bât. G2 : 1 bât. G3 : 1 bât. )

## Chapitre 2 : Expression des exigences de performance énergétique et des exigences de moyens

### Données générales sur le bâtiment

Identifiant Bâtiment	Batiment n 1						
S <sub>RT</sub>	704,3 m <sup>2</sup>						
Zone(s) du bâtiment	Usage zone	S <sub>RT</sub> <sup>Z</sup>	Surface utile SU <sub>RT</sub> ou surf. hab. SHAB	dont surface de type CE1 (m <sup>2</sup> )	dont surface de type CE2 (m <sup>2</sup> )	dont surface climatisée (m <sup>2</sup> )	Nombre de groupes
Zone 1	Hôpital (partie jour)	680,1	618,2	618,2	0	0	1
Nouvelle zone	Bâtiment à usage d'habitation - logement collectif	24,2	21,8	21,8	0	0	1
Nombre de logements	1						
Type de construction	Construction neuve						
Ascenseur	Non						
Parking	Non						
Type de réseau urbain	Sans objet						

### Exigences de résultats conventionnels

#### Exigences de performance énergétique

Article 7	Respect des exigences de l'arrêté pour le bâtiment	Conformité à la RT2012
I - 1°	Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Cep <sub>max</sub>	Conforme
I - 2°	Le Coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Bbio <sub>max</sub>	Conforme
I - 3°	Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 et pour chacune des zones du bâtiment, définie par son usage, la température Tic est inférieure ou égale à la température intérieure conventionnelle de référence de la zone, Tic <sub>réf</sub>	Conforme
I - 4°	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens du titre III	Conforme

#### Résultats du besoin bioclimatique conventionnel Bbio en énergie du bâtiment

Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension)	Projet	Bbio max	Gain en %
			(Bbio <sub>max</sub> - Bbio) / Bbio <sub>max</sub>
Coefficient Bbio	88,9	153,1	41,9



Le besoin bioclimatique conventionnel d'un bâtiment noté Bbio, est la somme pondérée des besoins conventionnels en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Il est sans dimension et exprimé en nombre de points. Le coefficient Bbio est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

#### Résultats du calcul de la consommation conventionnelle d'énergie Cep du bâtiment

Consommations en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )	Projet	Cep <sub>max</sub>	Gain en %
			(Cep <sub>max</sub> - Cep) / Cep <sub>max</sub>
Coefficient Cep	73,8	154,3	52,2



Cep représente la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, déduction faite de l'électricité produite à demeure. Le coefficient Cep est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

#### Résultats des calculs de température d'été (Tic) des zones ou parties de zones, groupes de catégorie CE1

Zones ou parties de Zones (groupes) de catégorie CE1	SHAB ou SU <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Tic en °C	Tic Réf en °C	Tic - Tic Réf	Conformité à la RT2012
Zone : Zone 1 / Groupe : Groupe non clim	618,2	28,6	32,9	-4,3	Conforme
Zone : Nouvelle zone / Groupe : Groupe non clim	21,8	27	30,1	-3,1	Conforme




Tic représente la température intérieure conventionnelle de la zone atteinte en été. Elle représente la valeur maximale horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour les maisons accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la période d'occupation considérée est la journée entière. La température Tic est calculée en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

## Exigences de résultat sur le bilan énergétique

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Unités (en kWhEP/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> /an)										
		Conso. conv. d'énergie hors production du bât.	Bilan Energie 1 et 2	Bilan Energie 3 et 4	Bilan EPmax1	Bilan EPmax2	Bilan EPmax3	Bilan EPmax4	Conso. d'EP ni renouvelable ni de récupération de tous les usages	EF renouvelable récup. produite et exportée vers réseau local/national	EP renouvelable récup. produite et exportée vers réseau local/national Energie 1/2	EP renouvelable récup. produite et exportée vers réseau local/national Energie 3/4
Bâtiment (Batiment n 1)	704,3	73,8	103,7	103,7	168,9	153,6	132,9	0	103,7	0	0	0
Zone 1	680,1	69,7			168,8	153,2	133,2	0				
Groupe non clim	680,1	--			168,8	153,2	133,2	0				
Nouvelle zone	24,2	191,6			173,4	164,2	125,9	0				
Groupe non clim	24,2	--			173,4	164,2	125,9	0				

## Application du Titre V Cas particuliers

Article 49	Cas particulier de la réglementation	Demande de titre V	Agrément / Référence arrêté Titre V
Annexe V 2.1	Dossier soumis au cas particulier du titre V "opérations"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.2	Dossier soumis au cas particulier du titre V "systèmes"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.3	Dossier soumis au cas particulier du titre V "réseaux de chaleur ou de froid"	Sans objet	Sans objet

 Dans le cas où la méthode de calcul Th-BCE 2012 publiée à l'arrêté du 20 juillet 2011, ne prend pas en compte les spécificités d'un système, d'un projet de construction, ou d'un réseau de chaleur ou de froid non répertorié par l'annexe VII de l'arrêté du 15 septembre 2006, une demande d'agrément du projet ou de la méthode de justification de la performance du système ou du réseau de chaleur ou de froid, doit être adressée auprès des ministères en charge de la construction et de l'habitation, et en charge de l'énergie.

## Exigences de moyens et caractéristiques thermiques

Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
<b>Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe</b>		
Art 17 (b)	En bâtiments collectifs d'habitation, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 1,00 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) de parois déperditives hors plancher bas.	conforme
<b>Chapitre III : Isolation thermique</b>		
Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m <sup>2</sup> .K) en valeur moyenne	conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> .K). Valeur calculée : 0.08	conforme
Art 19 (c) Art 16 (c)	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Ψ9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K). Valeur calculée : 0	conforme
<b>Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel</b>		
Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme
<b>Chapitre V : Confort d'été</b>		
Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	conforme
<b>Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation</b>		
Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface S <sub>URT</sub> totale maximale de 100 m <sup>2</sup> .	conforme
Art 25	Les réseaux collectifs de distribution à eau de chauffage ou de refroidissement sont munis d'un organe d'équilibrage en pied de chaque colonne. Les pompes des installations de chauffage et des installations de refroidissement sont munies de dispositifs permettant leur arrêt.	conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	conforme
Art 27	Pour les circulations et parties communes intérieures verticales et horizontales, tout local comporte un dispositif automatique permettant lorsque le local reste inoccupé, l'abaissement de l'éclairement au niveau minimum réglementaire ou l'extinction des sources de lumière si aucune réglementation n'impose un niveau minimal. De plus, lorsque le local a accès à l'éclairage naturel, il intègre un dispositif permettant	conforme

<b>Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation</b>		
	une extinction automatique du système d'éclairage dès que l'éclairement naturel est suffisant. Un même dispositif dessert au plus une surface maximale de 100m <sup>2</sup> et un seul niveau pour les circulations horizontales et parties communes intérieures, et au plus trois niveaux pour les circulations verticales.	
Art 28	Les parcs de stationnements couverts ou semi couverts, comportent soit un dispositif permettant d'abaisser le niveau d'éclairement au niveau minimum réglementaire pendant les périodes d'inoccupation, soit un dispositif automatique permettant l'extinction des sources de lumière artificielle pendant les périodes d'inoccupation si aucune réglementation n'impose un niveau minimal. Un même dispositif ne dessert qu'un seul niveau et au plus une surface de 500 m <sup>2</sup> .	conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	conforme
<b>Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation</b>		
Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : $Cep_{max} + 12 \text{ kWh ep / (m}^2 \cdot \text{an)}$ .	conforme
<b>Chapitre VIII : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation</b>		
Art 31 Art 19	Les bâtiments ou parties de bâtiments sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie : pour le chauffage (par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface $S_{URT}$ concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct); pour le refroidissement (par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface $S_{URT}$ concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct); pour la production d'eau chaude sanitaire; pour l'éclairage (par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface $S_{URT}$ concernée ou par tableau électrique, ou par étage); pour le réseau des prises de courant (par tranche de 500m <sup>2</sup> de surface $S_{URT}$ concernée ou par tableau électrique, ou par étage), pour les centrales de ventilation (par centrale); et par départ direct de plus de 80 ampères.	conforme
Art 32 Art 20	La ventilation des locaux ou groupes de locaux ayant des occupations ou des usages nettement différents doit être assurée par des systèmes indépendants.	conforme
Art 33 Art 21	Pour les bâtiments ou parties de bâtiments équipés de systèmes mécanisés spécifiques de ventilation, tout dispositif de modification manuelle des débits d'air d'un local est temporisé.	conforme
Art 34 Art 22	Une installation de chauffage comporte par local desservi un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois lorsque l'intégralité du chauffage est assurée par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface $S_{URT}$ totale maximale de 100 m <sup>2</sup> .	conforme
Art 35 Art 23	Toute installation de chauffage desservant des locaux à occupation discontinue comporte un dispositif de commande manuelle et de programmation automatique au moins par une horloge permettant une fourniture de chaleur selon les quatre allures (confort, réduit, hors gel et arrêt), et une commutation automatique entre ces allures. Lors d'une commutation entre deux allures, la puissance de chauffage est nulle ou maximum de manière à minimiser les durées des phases de transition. Un tel dispositif ne peut être commun qu'à des locaux dont les horaires d'occupation sont similaires. Un même dispositif peut desservir au plus une surface $S_{URT}$ de 5 000 m <sup>2</sup> .	conforme
Art 36 Art 24	Les réseaux collectifs de distribution à eau de chauffage ou de refroidissement sont munis d'un organe d'équilibrage en pied de chaque colonne. Les pompes des installations de chauffage et des installations de refroidissement sont munies de dispositifs permettant leur arrêt.	conforme
Art 37 Art 25	Tout local est équipé d'un dispositif d'allumage et d'extinction de l'éclairage manuel ou automatique en fonction de la présence.	conforme
Art 38 Art 26	Tout local dont la commande d'éclairage est du ressort de son personnel de gestion, même durant les périodes d'occupation, comporte un dispositif permettant l'allumage et l'extinction de l'éclairage. Si le dispositif n'est pas situé dans le local considéré, il permet de visualiser l'état de l'éclairage dans ce local depuis le lieu de commande.	conforme
Art 39 Art 27	Pour les circulations et parties communes intérieures verticales et horizontales, tout local comporte un dispositif automatique permettant, lorsque le local est inoccupé, l'extinction des sources de lumière ou l'abaissement de l'éclairement au niveau minimum réglementaire. De plus, lorsque le local a accès à l'éclairage naturel, il intègre un dispositif permettant une extinction automatique du système d'éclairage dès que l'éclairement naturel est suffisant. Un même dispositif dessert au plus une surface $S_{URT}$ maximale de 100m <sup>2</sup> et un seul niveau pour les circulations horizontales et parties communes intérieures, et au plus trois niveaux pour les circulations verticales.	conforme
Art 40 Art 28	Les parcs de stationnements couverts et semi-couverts comportent soit un dispositif permettant d'abaisser le niveau d'éclairement au niveau minimum réglementaire pendant les périodes d'inoccupation, soit un dispositif automatique permettant l'extinction des sources de lumière artificielle pendant les périodes d'inoccupation, si aucune réglementation n'impose un niveau minimal. Un même dispositif ne dessert qu'un seul niveau et au plus une surface de 500 m <sup>2</sup> .	conforme
Art 41 Art 29	Dans un même local, les points éclairés artificiellement, placés à moins de 5 m d'une baie, sont commandés séparément des autres points d'éclairage dès que la puissance totale installée dans chacune de ces positions est supérieure à 200 W.	conforme
Art 30	Les locaux refroidis de $S_{URT}$ supérieure à 150 m <sup>2</sup> ou à 30% de la $S_{URT}$ du bâtiment sont pourvus de dispositifs spécifiques de ventilation.	conforme
Art 43 Art 31	Les portes d'accès à une zone refroidie à usage autre que d'habitation, sont équipées d'un dispositif assurant leur fermeture après passage	conforme
Art 32	Une installation de refroidissement comporte, par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté du 28 décembre 2012	conforme
Art 45 Art 33	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement de l'air.	conforme

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

### Chapitre 3 : Indicateurs pédagogiques du Bbio, Cep et Tic du bâtiment

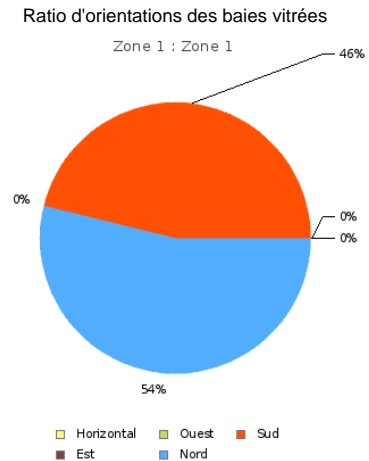
Batiment n 1

## Indicateurs pédagogiques de présentation du besoin bioclimatique Bbio

### Données géométriques et ratio d'orientation des baies vitrées par ZONE

Zone : **Zone 1** (680.1 m<sup>2</sup>)

	Valeurs	Ratio/S <sub>RT</sub>
S <sub>RT</sub>	680,1 m <sup>2</sup>	1
SHAB ou S <sub>URT</sub>	618,2 m <sup>2</sup>	0,91
Toitures	555,9 m <sup>2</sup>	0,82
Murs	329,2 m <sup>2</sup>	0,48
Baies vitrées	148,3 m <sup>2</sup>	0,22
Planchers bas	579,2 m <sup>2</sup>	0,85
Total des parois déperditives	1 612,7 m <sup>2</sup>	2,37
Total des parois ext. hors plancher bas	1 033,5 m <sup>2</sup>	1,52
Ponts thermiques	357,8 m	0,53



Zone : **Nouvelle zone** (24.2 m<sup>2</sup>)

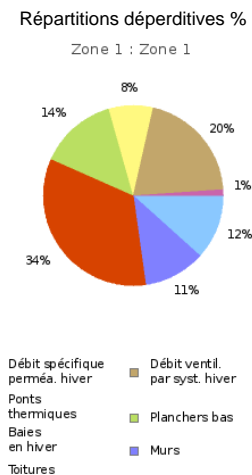
	Valeurs	Ratio/S <sub>RT</sub>
S <sub>RT</sub>	24,2 m <sup>2</sup>	1
SHAB ou S <sub>URT</sub>	21,8 m <sup>2</sup>	0,9
Toitures	18 m <sup>2</sup>	0,74
Murs	24,9 m <sup>2</sup>	1,03
Baies vitrées	3,8 m <sup>2</sup>	0,16
Planchers bas	0 m <sup>2</sup>	0
Total des parois déperditives	46,7 m <sup>2</sup>	1,93
Total des parois ext. hors plancher bas	46,7 m <sup>2</sup>	1,93
Ponts thermiques	22,4 m	0,93

Ratio d'orientations des baies vitrées  
Graphique impossible, données manquantes,...

### Répartition des déperditions en condition d'hiver sur les mois de janvier et février par ZONE

Zone : **Zone 1** (680.1 m<sup>2</sup>)

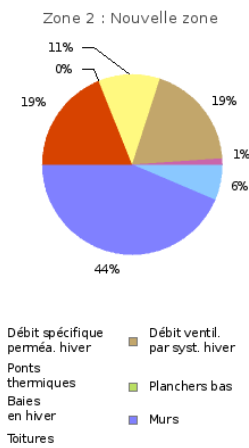
	Unité	Valeur	m <sup>2</sup> ou ml	Déperditions W/K
Toitures	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	0,14	555,9	76,43
Murs	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	0,22	329,2	73,48
Baies en hiver	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	1,49	148,3	220,8
Planchers bas	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	0,16	579,2	91,52
Ponts thermiques	W/(mlPT.K)	0,15	357,8	52,63
Débit ventilation par système en hiver	m <sup>3</sup> /h	387,35		131,7
Débit spécifique perméabilité en hiver	m <sup>3</sup> /h	23,32		7,93
Total déperditions	W/K			654,49
Total déperditions ramené à la S <sub>RT</sub>	W/(m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> .K)			0,96



Zone : **Nouvelle zone** (24.2 m<sup>2</sup>)

	Unité	Valeur	m <sup>2</sup> ou ml	Déperditions W/K
Toitures	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	0,1	18	1,88
Murs	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	0,51	24,9	12,76
Baies en hiver	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	1,45	3,8	5,52
Planchers bas	W/(m <sup>2</sup> paroi.K)	--	0	0
Ponts thermiques	W/(mlPT.K)	0,15	22,4	3,26
Débit ventilation par système en hiver	m <sup>3</sup> /h	16,26		5,53
Débit spécifique perméabilité en hiver	m <sup>3</sup> /h	0,94		0,32
Total déperditions	W/K			29,27
Total déperditions ramené à la S <sub>RT</sub>	W/(m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> .K)			1,21

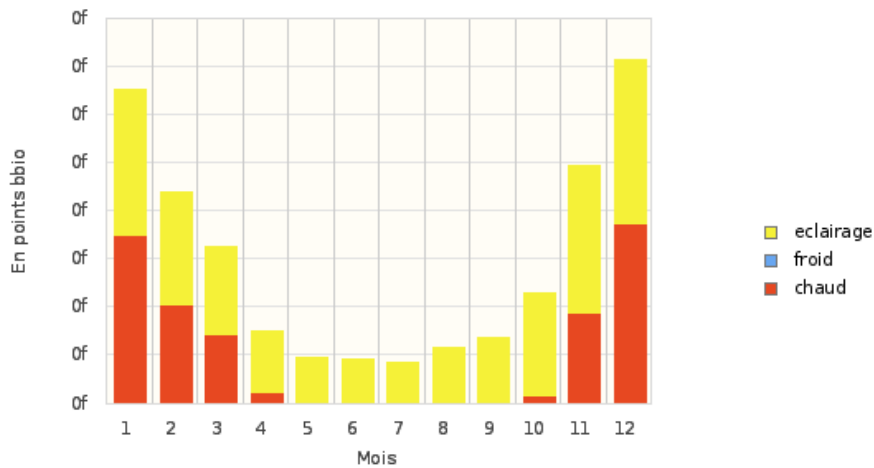
Répartitions déperditives %



Les déperditions dues à la ventilation sont ici conventionnelles (double flux avec efficacité à 50%)

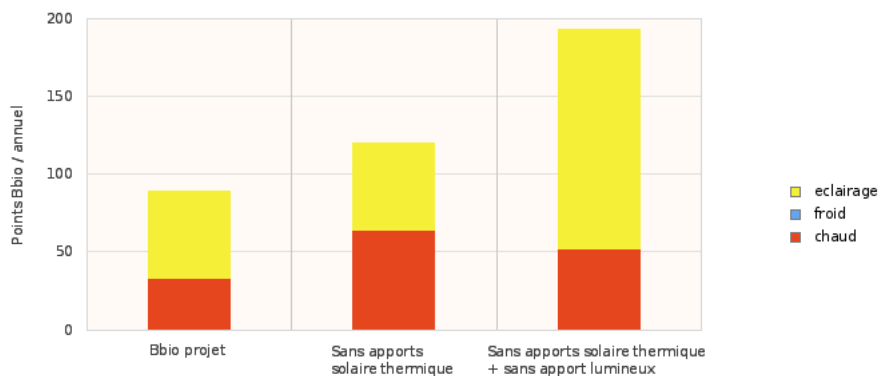
### Répartition mensuelle du besoin bioclimatique Bbio par bâtiment (en points Bbio)

Batiment n 1



### Impact des apports solaires et lumineux sur le besoin bioclimatique Bbio du bâtiment

Batiment n 1



Bbio projet : représente le besoin bioclimatique réglementaire de votre projet  
 Sans apports thermiques : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques des baies (facteurs solaires Sw des baies = 0)  
 Sans apports thermiques et lumineux : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques et lumineux des baies (facteurs solaires Sw\_sp et Sw\_ap des baies égal à 0, Transmission lumineuses Tli = 0).

## Données sur la perméabilité à l'air

Batiment n 1

## (niveau bâtiment)

Batiment n 1		
Q <sub>4Pa surf</sub> parois hors plancher bas	m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) sous 4Pa	0,98
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m <sup>2</sup>	1 080,2
Q <sub>4Pa</sub> x ATbât rapportée à la S <sub>RT</sub>	(m <sup>3</sup> /h sous 4Pa)/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub>	1,5

## (niveau zones)

Zone 1		
Q <sub>4Pa surf</sub> parois hors plancher bas	m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) sous 4Pa	1
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m <sup>2</sup>	1 033,5
Q <sub>4Pa</sub> x ATbât rapportée à la S <sub>RT</sub>	(m <sup>3</sup> /h sous 4Pa)/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub>	1,52
Nouvelle zone		
Q <sub>4Pa surf</sub> parois hors plancher bas	m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) sous 4Pa	0,6
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m <sup>2</sup>	46,7
Q <sub>4Pa</sub> x ATbât rapportée à la S <sub>RT</sub>	(m <sup>3</sup> /h sous 4Pa)/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub>	1,16

## Données sur l'inertie thermique

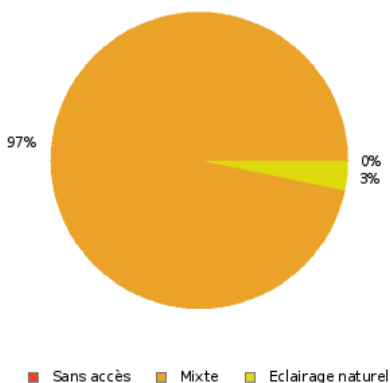
Batiment n 1

Batiment n 1	
Zones / Groupes	Classe d'inertie quotidienne
Zone 1 / Groupe non clim	Moyenne
Nouvelle zone / Groupe non clim	Moyenne

## Répartition des groupes du bâtiment vis-à-vis de l'éclairage naturel

Batiment n 1

Zones / Groupes	Position du groupe en terme d'accès à l'éclairage	S <sub>RT</sub> (m <sup>2</sup> )
Zone 1 / Groupe non clim	Mixte	680,1
Nouvelle zone / Groupe non clim	Eclairage naturel	24,2



## Données d'éclairage naturel par groupe, nombre d'heures sur l'année d'autonomie en lumière naturelle selon le nombre de lux requis dans les locaux

Batiment n 1

Zone 1	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairage naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairage naturel ≤ 300 lux	Eclairage naturel > 300 lux	Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
Groupe non clim	268	389	2 786	87,7 %



Zone 1	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairement naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairement naturel ≤ 300 lux	Eclairement naturel > 300 lux	Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
Nombre d'heures/an éclairage non autorisé de la zone (convention lecl=0)	3 443	Nombre d'heures/an éclairage autorisé de la zone (convention)		5 317

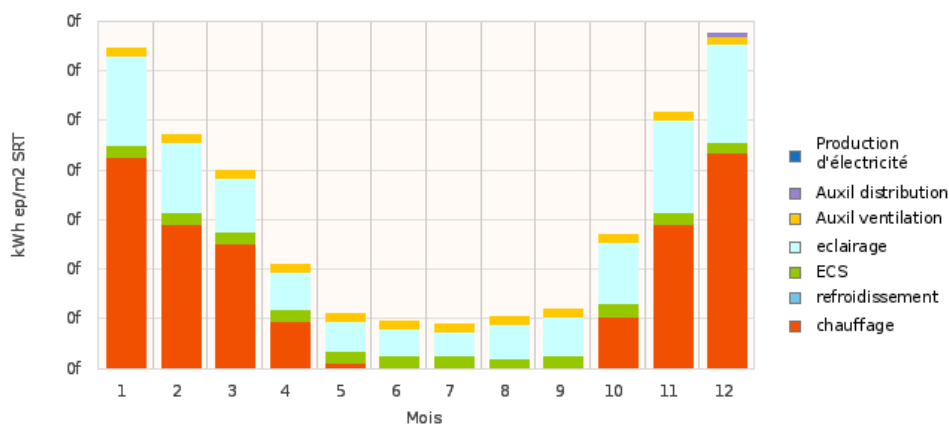
Nouvelle zone	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairement naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairement naturel ≤ 300 lux	Eclairement naturel > 300 lux	Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
Groupe non clim	959	406	1 335	76,7 %
Nombre d'heures/an éclairage non autorisé de la zone (convention lecl=0)	2 700	Nombre d'heures/an éclairage autorisé de la zone (convention)		6 060

Cet indicateur est hors programmation du calcul réglementaire (Bbio, Cep). Il représente la capacité des groupes du bâtiment à accéder à l'éclairage naturel. Pour rappel de la méthode Th-BCE 2012, le seuil d'autonomie lumineuse du groupe est pris par convention à 300 lux.

## Indicateurs pédagogiques de présentation de la consommation conventionnelle d'énergie Cep

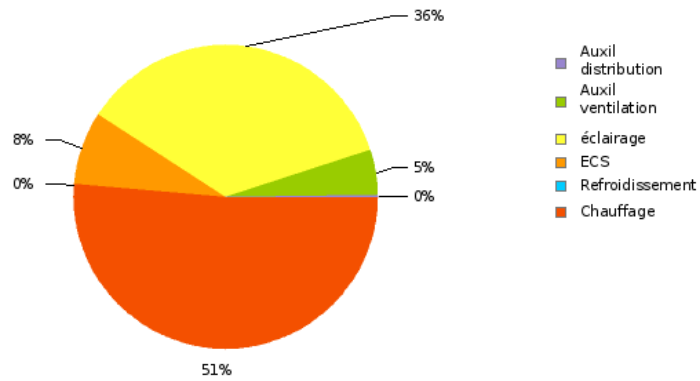
### Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie et de production d'énergie entrant dans le calcul de Cep

Batiment n 1



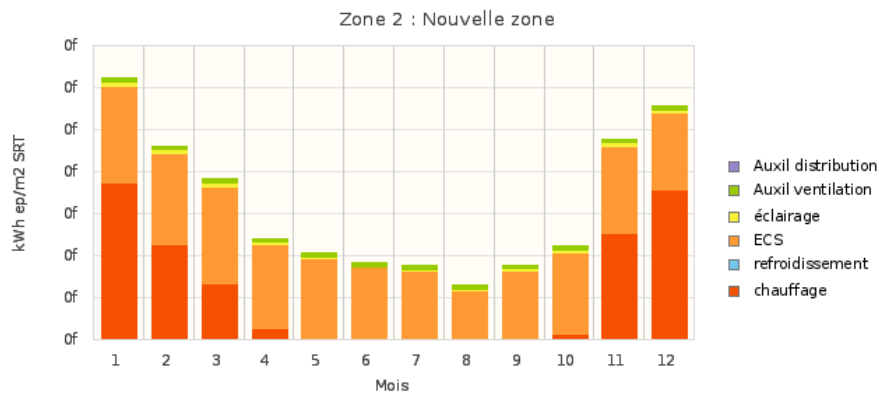
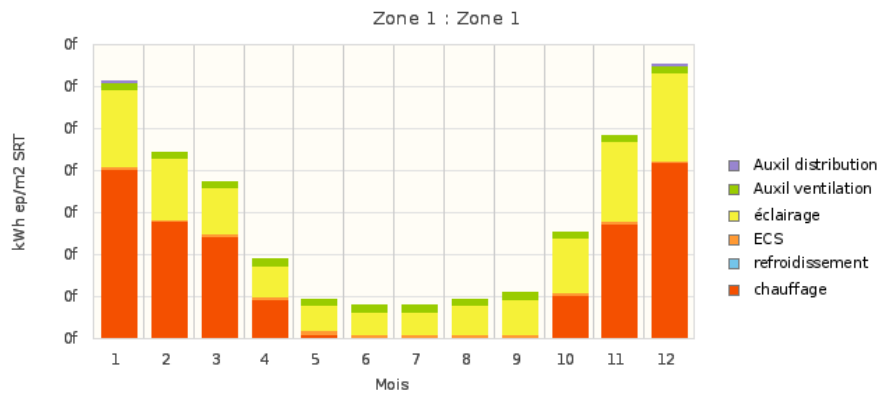
## Répartition annuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie dans le calcul de Cep pour le bâtiment

Batiment n 1



## Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie des zones

Batiment n 1

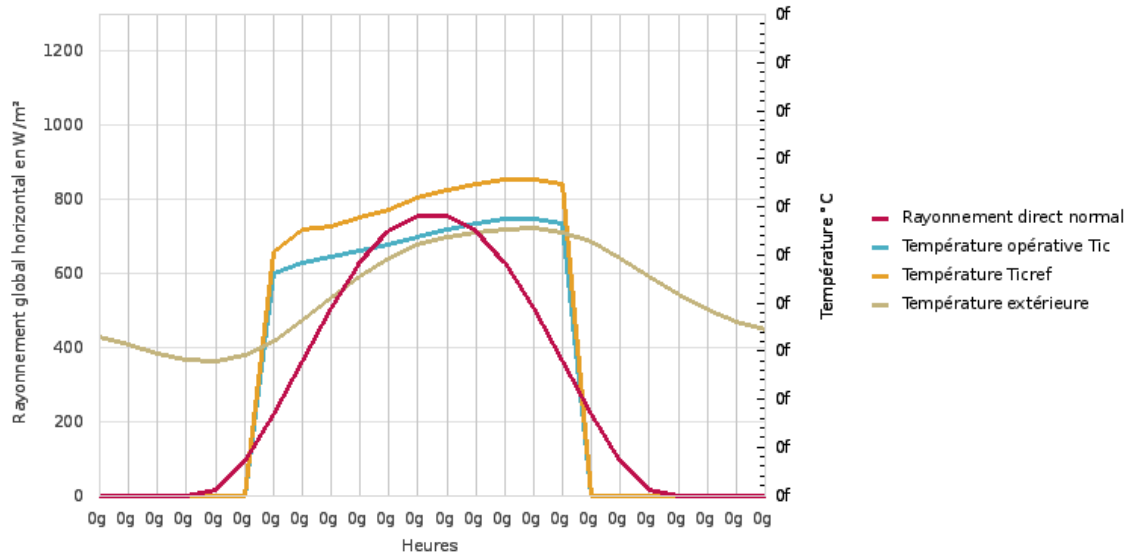


## Indicateurs de présentation de la température intérieure conventionnelle atteinte en été Tic

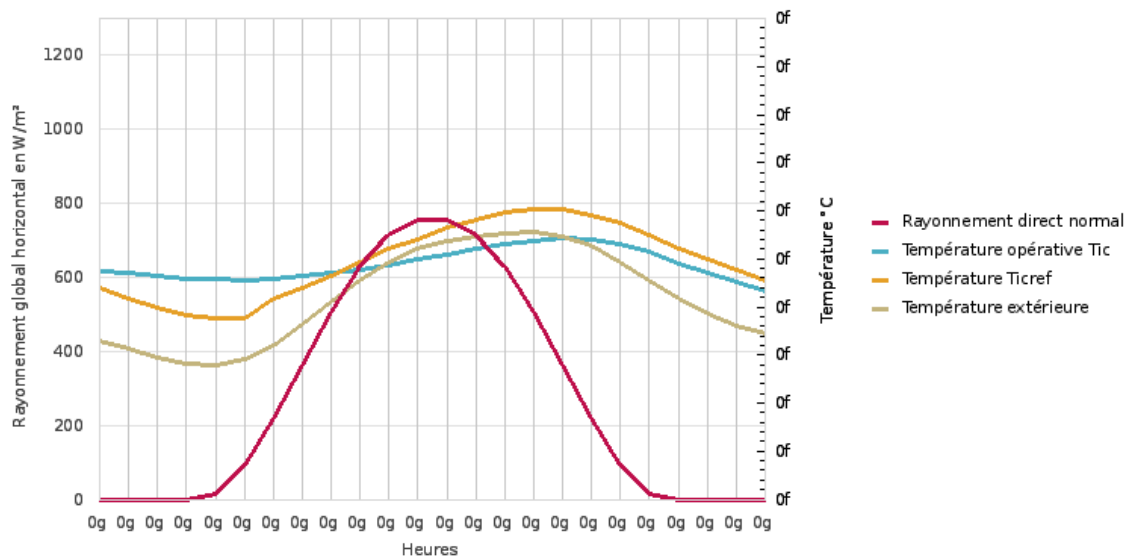
Batiment n 1

Evolution horaire des températures atteintes en été de Tic et Tic<sub>réf</sub> sur le dernier jour de la séquence la plus chaude pour les groupes du bâtiment, de catégorie CE1

Groupe : Groupe non clim



Groupe : Groupe non clim



Tic est la température opérative pour le jour le plus chaud, Tic<sub>réf</sub> est la température opérative de référence pour le jour le plus chaud.

Le calcul des températures est mené conformément à la méthode Th-BCE 2012 : calcul mené sur 4 semaines consécutives commençant début juin avec une température initiale de masse de 26°C.

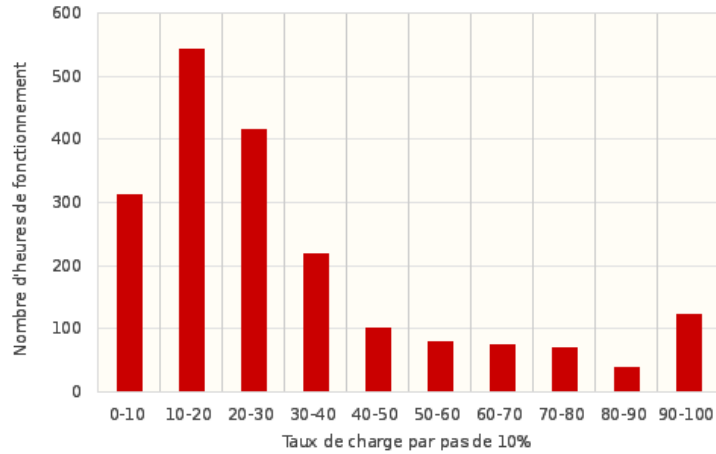
Pour le résidentiel, on retient les résultats du 7ème jour (dimanche) de la 4ème semaine, et pour le non résidentiel du 5ème jour (vendredi) de la 4ème semaine.

Le rayonnement global horizontal prend en compte le rayonnement direct horizontal et le rayonnement diffus horizontal

## Données techniques sur le taux de charge des générateurs de chauffage, de froid et/ou d'eau chaude sanitaire du projet

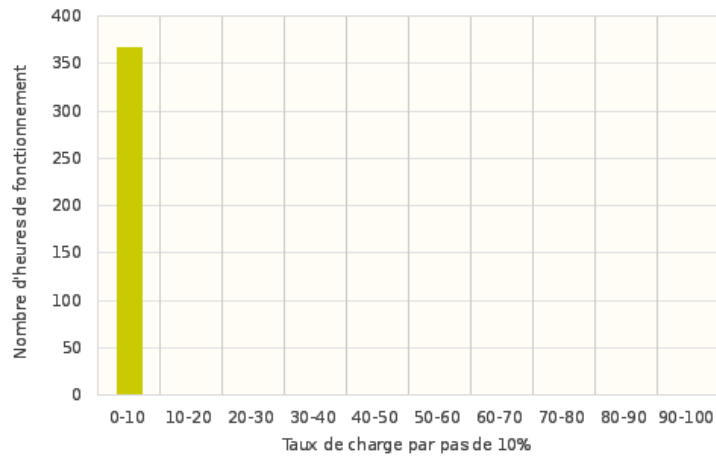
(Les 2 générateurs les plus représentatifs du projet)

## Générateur : "GUAL001 Azurinox 40 kW", mode chauffage



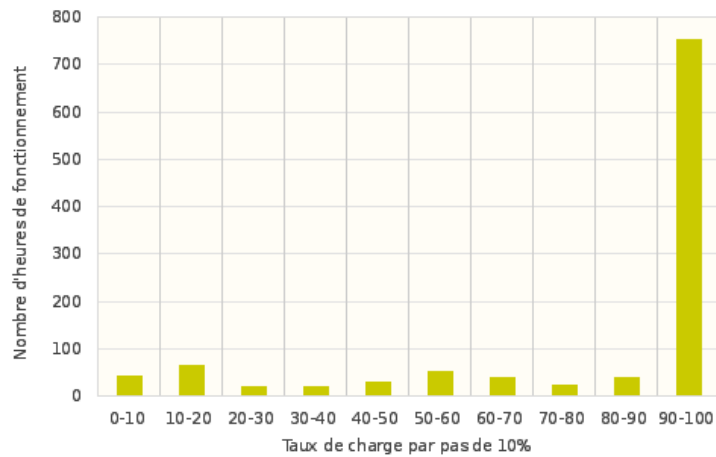
- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 3211
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 3576

## Générateur : "GUAL001 Azurinox 40 kW", mode ECS



- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 8394
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 0

## Générateur : "Générateur ECS", mode ECS



- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 7688
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 0

## Chapitre 4 : Enveloppe, équipements, génération et résultats détaillés

Batiment n 1 (2 zones)

### Données récapitulatives sur les parois

#### Parois opaques

Tous traitements thermiques de l'enveloppe du bâtiment

Type paroi	Nature paroi	Libellé paroi	Indicateur système constructif du bâti	Epaisseur isolant (cm)	Résistance thermique totale des isolants (m <sup>2</sup> .K/W)	Origine de la donnée	U paroi - U global	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Donnant sur espace
<b>Parois verticales opaques</b>	Mur extérieur	Mur extérieur	Isolation thermique par l'intérieur	24,5	7,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,14	253,12	L'extérieur
<b>Total parois verticales</b>								<b>253,12</b>	
<b>Planchers bas</b>	Extérieur	Plancher ext.		20	5,85	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,16	579,23	L'extérieur
<b>Total planchers bas</b>								<b>579,23</b>	
<b>Planchers hauts</b>	Terrasse	Plafond ext.		32	7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,14	516,93	L'extérieur
<b>Planchers hauts</b>	Terrasse	Plafond du R+1		36	10,25	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,1	57,07	L'extérieur
<b>Total planchers hauts</b>								<b>574</b>	
<b>Parois sur locaux non chauffés</b>	Mur circulations NC	Cloison combles		6	1,88	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,51	101	Espace tampon non solarisé LNC ( <b>b=0.70</b> )
<b>Total parois sur locaux non chauffés</b>								<b>101</b>	

Présence de végétalisation sur au moins une des parois : **Sans objet**

#### Parois vitrées (Sud)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m <sup>2</sup> .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
<b>1.1x2.3</b>	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	20,24	L'extérieur
<b>6.7x2.72</b>	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	18,22	L'extérieur
<b>4.5x1.1</b>	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	14,85	L'extérieur
<b>3.0x1.1</b>	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	6,6	L'extérieur
<b>4.5x1.1</b>	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	4,95	L'extérieur

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m <sup>2</sup> .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
1.3x2.3	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	2,99	L'extérieur
<b>Total Verticales Sud</b>											67,85	

### Parois vitrées (Nord)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m <sup>2</sup> .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
14.85x2.72	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	40,39	L'extérieur
1.1x2.3	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	35,42	L'extérieur
2.0x2.3	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	4,6	L'extérieur
<b>Total Verticales Nord</b>											80,41	

### Parois vitrées (Horizontales)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m <sup>2</sup> .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
1.5x0.5	Fenêtre de toit	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,24	Valeurs tabulées Th-Bât	0,03	0,8	3,75	L'extérieur
<b>Total Horizontales</b>											3,75	

### Liaisons ponts thermiques

Type de liaison	Libellé liaison	Psi (Ψ) liaison (W/m.K)	Origine de la donnée du Psi (Ψ)	Linéaires (ml)	Donnant sur espace
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	plancher et mur ext.	0,28	Th Bât fascicule valeurs tabulées	172,9	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				<b>172,9</b>	
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	plafond sur ext	0,03	Th Bât fascicule valeurs tabulées	175,65	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				<b>175,65</b>	
liaison angle de mur	angle sortant	0,07	Th Bât fascicule valeurs tabulées	31,6	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				<b>31,6</b>	

- Ratio de transmission thermique linéique moyen global Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment en W/(m<sup>2</sup>.S<sub>RT</sub>.K) : **0,08**



Le ratio psi est la somme des coefficients de transmission thermique linéiques multipliés par leurs longueurs respectives, divisés par la SRT, pour l'intégralité des ponts thermiques linéaires du bâtiment, dus à la liaison d'au moins deux parois, dont l'une au moins est en contact avec l'extérieur ou un local non chauffé. Il ne doit pas excéder la valeur de 0,28 W/(m<sup>2</sup> SRT.K) dans le cas général.

- Coefficient de transmission thermique linéaire moyen Psi9 (Ψ9) en W/(ml.K) : **0**



Psi9 (9) est la valeur moyenne des ponts thermiques linéiques de tous les planchers intermédiaires d'un bâtiment (liaisons entre planchers intermédiaires et murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé). Elle ne doit pas excéder la valeur de 0,60. Elle se calcule comme étant la somme du produit de chaque pont thermique linéique par son linéaire respectif, divisé par le linéaire total des ponts thermiques.

## Synthèse des baies

### Synthèse des caractéristiques des baies du bâtiment vis à vis des apports solaires et lumineux

Orientation	Surface totale des baies (m <sup>2</sup> )	dont surface avec protection mobile	dont surface avec masques proches (horizontal ou vertical)	dont surface avec masques lointains (azimutal ou vertical)
Verticales Sud	67,85	67,85	0	0
Verticales Nord	80,41	80,41	0	0
Horizontales	3,75	3,75	0	0

### Synthèse des caractéristiques en condition d'été des bâtiments ou partie de bâtiments de type CE1, non climatisés ou climatisés

#### Récapitulatif de la surface totale des baies du bâtiment

Surface totale des baies	Locaux de sommeil (m <sup>2</sup> )		Locaux à occupation passagère (m <sup>2</sup> )	Autres locaux (m <sup>2</sup> )	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	0	0	0	67,85	0
Verticales Nord	0	0	0	80,41	0
Horizontales	0	0	0	3,75	0

#### Protection mobile et facteur solaire des baies en été les plus défavorables (hors stores vénitiens)

Protection solaire des baies l'été	Locaux de sommeil		Locaux à occupation passagère	Autres locaux	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	--	--	--	0,03	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Nord	--	--	--	0,03	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Horizontales	--	--	--	0,03	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-

Présence de stores vénitiens sur au moins une des baies : Sans objet

### Synthèse vis-à-vis du respect de l'exigence de moyen sur l'accès à l'éclairage naturel

Ratio 1/6 de la surface habitable du bâtiment en m <sup>2</sup>	<b>3,63</b>
Surfaces totales des baies des logements en m <sup>2</sup>	<b>3,75</b>
Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation : respect de la surface totale des baies supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable des logements. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme



Exigence de moyen Titre III, Article 20 de l'arrêté du 26 octobre 2010 et dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2014 applicables au 1er janvier 2015.

## FEUILLETS EQUIPEMENTS

Données de synthèse par bâtiment et par zone (les **2 plus importantes** en terme de surface affichées)

**Bâtiment : "Batiment n 1"**

Nombre total de zones du bâtiment : **2**

**Identification de la zone :**

Nom de la zone : **Zone 1**

Usage de la zone : **Hôpital (partie jour)**

Surface de la zone  $S_{RT}$  : **680.1 m<sup>2</sup>**

### Données sur les équipements de ventilation - (Zone 1)

#### Type de système mécanique de ventilation

Dénomination commerciale principale du système de ventilation : *dénomination commerciale absente*

Type de système de ventilation	Présence du système ? (O/N)
Groupe de ventilation simple flux SF (SF extraction ou SF insufflation)	Oui
dont hygroréglable type A	Non
dont hygroréglable type B	Non
Groupe de ventilation double flux DF	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAC	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAV	Non
Ventilation naturelle par conduits	Non
Groupe d'assistance mécanique ventilation hybride	Non
Ventilation mécanique double flux thermodynamique	Non
Unité de toiture avec système de ventilation DF à 2, 3 ou 4 volets	Non
Groupe de ventilation DF avec échangeur individuel	Non
Aération par ouverture des fenêtres	Non

#### Système mécanique CTA / Ventilateur

Ventilation CTA		Débit spécifique conventionnel extrait ou repris	Débit spécifique conventionnel soufflé	Puissance électrique totale du ou des ventilateurs	Efficacité de l'échangeur	Origine de la donnée de l'efficacité	Présence d'un ByPass de l'échangeur	Puissance électrique de l'échangeur	Mélange Taux d'air neuf
		m <sup>3</sup> /h	m <sup>3</sup> /h	W	%			W	%
Ventilation cabinets	Occupation	1 325	0	142	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
	Inoccupation	0	0	0					
Vmc sanitaires	Occupation	420	0	49	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
	Inoccupation	420	0	49					

Type de niveau de pression dans le réseau : **Réseau en pression standard (autres cas)**

Présence d'une fonction de rafraîchissement nocturne associé au bouche-conduit : **Sans objet**

#### Composants Emetteurs entrées d'air

Groupes	Type entrée air	Somme des modules d'entrées d'air en m <sup>3</sup> /h à 20 Pa
Groupe non clim	Entrée d'air autoréglable	4 076,5

#### Niveaux caractéristiques des bouches conduits et réseaux de ventilation

Groupes	Type de bouche	Coefficient de déperditions dans le conduit	Valeur Cdep	Classe d'étanchéité du réseau	Type de régulation	Coefficient de réduction de débit Cndbnr	Résistance th. des réseaux hors volume chauffé (m <sup>2</sup> .K/W)	Emetteur(s) lié(s) à la bouche conduit
Groupe non clim.	Repris extraction	Composant certifié	Sans objet	Par défaut	Dispositif sous avis technique ou certification équivalente	0,68	0,1	néant
Groupe non clim.	Repris extraction	Composant certifié	Sans objet	Par défaut	Aucune régulation des débits	Sans objet	0,1	néant
Groupe non clim.	Repris extraction	Composant certifié	Sans objet	Par défaut	Aucune régulation des débits	Sans objet	0,1	néant

#### Ventilation par ouverture des fenêtres



pas de données

## Données sur l'éclairage

## Bâtiment : Batiment n 1

Groupe : Groupe non clim

Libellé	Usage du local éclairage	Ratio de surface utile du local	Part du local ayant accès à la lumière naturelle	Type de gestion en fonction de l'éclairage naturel	Dimensionnement		Gestion de l'éclairage	
					Puissance totale d'éclairage installée dans le local	Puissance totale des auxiliaires d'éclairage (appareillage et périphériques)	Mode de commande	Type de régulation
-	-	%	%	-	W/m <sup>2</sup>	W/m <sup>2</sup>	-	-
Eclairage 1	Bureau	10	90	Gestion fractionnée	10	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion manuelle avec la lumière du jour
Eclairage 2	Salle d'attente et consultation	34	75	Gestion fractionnée	5	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion manuelle avec la lumière du jour
Eclairage 3	Sanitaires collectifs	3	0	Gestion fractionnée	5	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion impossible avec la lumière du jour
Eclairage 4	Circulation accueil	2	0	Gestion fractionnée	5	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion impossible avec la lumière du jour
Eclairage 5	Salle d'attente et consultation	47	85	Gestion fractionnée	12,3	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion manuelle avec la lumière du jour
Eclairage 6	Circulation accueil	4	0	Gestion fractionnée	5	0	Marche manuelle, arrêt automatique par détection de présence	Gestion impossible avec la lumière du jour

## Données sur les équipements de chauffage - (Zone 1)

## Type d'énergie des générateurs de chaud raccordés à la zone

- Gaz

## Mode de production

Mode de production du chauffage : **Central inter bâtiment**

## Emetteurs de chauffage des groupes de la zone

Groupes	Type émetteurs	Ratio de la surface utile traitée par l'émetteur	Surface des locaux chauffés en m <sup>2</sup>
Groupe non clim	Radiateur à eau chaude	1	618,25

## Détail des émetteurs de chauffage

## Caractéristiques techniques principales des émetteurs de chauffage

Groupes	Emetteurs	Hauteur du plafond du local	Ratio de pertes au dos des émetteurs	Classe de variation spatiale	Variation spatiale de l'émetteur si classe perso.	Nombre de niveaux desservis par le poêle bois ou l'insert bois	Statut de la variation temporelle	Variation temporelle de l'émetteur	Stratégie de régulation de l'émetteur	Mode de régulation du poêle ou l'insert
-	-	-	%	-	°C	-	-	°C	-	-
Groupe non clim	Radiateur Basse température	Local de moins de 4 mètres sous plafond	0	Classe C	-	-	Valeur justifiée	0,2	-	-

## Distribution de chauffage du groupe

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
		Groupe non clim / Radiateur Basse température_R_distribution
Type de réseau de distribution	-	Réseau de distribution hydraulique
Longueur du réseau de distribution en volume chauffé	ml	247,3
Longueur du réseau de distribution hors volume chauffé	ml	0

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
		Groupe non clim / Radiateur Basse temperature_R_distribution
Mode de gestion de la température de départ du réseau de groupe	-	Modulation en fonction de la température extérieure
Mode de régulation de fonctionnement	-	Régulation à débit variable
Température de départ de dimensionnement	°C	65
Différence nominale de température dans le réseau de distribution de groupe entre le départ et le retour	°C	15
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	0,69
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	Sans objet
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	0,2
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	Classe 2 Sans objet
Mode de régulation du circulateur du réseau de groupe en chauffage	-	Vitesse variable et variation de la pression différentielle du réseau
Puissance du circulateur du réseau de groupe en chauffage	W	76
Espace tampon éventuel associé	-	-

## Niveau groupe de chauffage

### Programmation de la relance pour le chauffage

Groupes	Programmation de la relance pour le chauffage
Groupe non clim	Horloge à heure fixe associée à un contrôle de l'ambiance

## Données sur les équipements de froid - (Zone 1)

### Type d'énergie des générateurs de froid raccordés à la zone

### Emetteurs de froid des groupes de la zone

-- Pas de données sur les équipements de froid (émetteurs groupe de froid) pour cette zone --

### Distribution de froid du groupe

Nota : Limitation à 2 groupes (les plus représentatifs) avec limitation à 3 distributions de froid par groupe

-- Pas de données "Distribution de froid du groupe" pour cette zone --

## Données sur les émetteurs Eau Chaude Sanitaire - (Zone 1)

### Niveau groupe émetteur eau chaude sanitaire

S'appliquant à une saisie détaillée des émetteurs eau chaude sanitaire du groupe (robinets et appareils sanitaires)

Groupes	Surface du groupe desservie par un émetteur ECS équivalent (en logements collectifs)	Nombre de logements desservis par l'émetteur ECS (en logements collectifs)	Part des besoins d'ECS passant par des mélangeurs	Part des besoins d'ECS passant par des mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	Part des besoins d'ECS passant par des robinets électroniques et les temporisateurs	Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur
	m <sup>2</sup>	-	%	%	%	-
Zone 1 - Groupe non clim			0	1	0	Douche seule

### Niveau distribution d'eau chaude sanitaire du groupe

Groupes	Nombre de distributions du groupe d'ECS connectés à l'émetteur équivalent	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé en volume chauffé	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé hors volume chauffé	Diamètre intérieur de la distribution du groupe d'ECS	Température de la distribution d'ECS du groupe	Identifiant du ballon décentralisé du PCAD CESCO ou CESCOI éventuel associé	Espace tampon éventuel associé
	-	m	m	mm	°C	-	-
Groupe non clim	1	valeur par défaut	0	12	45	-	-

**Deuxième zone :**Nom de la zone : **Nouvelle zone**Usage de la zone : **Bâtiment à usage d'habitation - logement collectif**Surface de la zone  $S_{RT}$  : **24.2 m<sup>2</sup>****Données sur les équipements de ventilation - (Nouvelle zone)****Type de système mécanique de ventilation**Dénomination commerciale principale du système de ventilation : **dénomination commerciale absente**

Type de système de ventilation	Présence du système ? (O/N)
Groupe de ventilation simple flux SF (SF extraction ou SF insufflation)	Oui
dont hygroréglable type A	Non
dont hygroréglable type B	Oui
Groupe de ventilation double flux DF	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAC	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAV	Non
Ventilation naturelle par conduits	Non
Groupe d'assistance mécanique ventilation hybride	Non
Ventilation mécanique double flux thermodynamique	Non
Unité de toiture avec système de ventilation DF à 2, 3 ou 4 volets	Non
Groupe de ventilation DF avec échangeur individuel	Non
Aération par ouverture des fenêtres	Non

**Système mécanique CTA / Ventilateur**

Ventilation CTA		Débit spécifique conventionnel extrait ou repris	Débit spécifique conventionnel soufflé	Puissance électrique totale du ou des ventilateurs	Efficacité de l'échangeur	Origine de la donnée de l'efficacité	Présence d'un ByPass de l'échangeur	Puissance électrique de l'échangeur	Mélange Taux d'air neuf
		m <sup>3</sup> /h	m <sup>3</sup> /h	W	%			W	%
Groupe Hygro	Base	27	0	5,7	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
	Pointe	27	0	5,7					

Type de niveau de pression dans le réseau : **Réseau en pression standard (autres cas)**Présence d'une fonction de rafraîchissement nocturne associé au bouche-conduit : **Sans objet****Composants Emetteurs entrées d'air**

Groupes	Type entrée air	Somme des modules d'entrées d'air en m <sup>3</sup> /h à 20 Pa
Groupe non clim	Entrée d'air autoréglable	111

**Niveaux caractéristiques des bouches conduits et réseaux de ventilation**

Groupes	Type de bouche	Coefficient de déperditions dans le conduit	Valeur Cdep	Classe d'étanchéité du réseau	Type de régulation	Coefficient de réduction de débit Cndbr	Résistance th. des réseaux hors volume chauffé (m <sup>2</sup> .K/W)	Emetteur(s) lié(s) à la bouche conduit
Groupe non clim.	Repris extraction	Cdep avis technique ou équivalent	1	Par défaut	Dispositif avec temporisation	Sans objet	0,25	néant

**Ventilation par ouverture des fenêtres**

pas de données

**Données sur l'éclairage****Bâtiment : Batiment n 1**

Libellé	Usage du local	Ratio de surface utile du local	Part du local ayant accès à la lumière naturelle	Type de gestion en fonction de l'éclairage naturel	Dimensionnement		Gestion de l'éclairage	
					Puissance totale d'éclairage installée dans le local	Puissance totale des auxiliaires d'éclairage (appareillage et périphériques)	Mode de commande	Type de régulation
-	-	%	%	-	W/m <sup>2</sup>	W/m <sup>2</sup>	-	-
-	Conventionnel habitation Logement	-	-	Gestion fractionnée	1,4	0	Interrupteur manuel marche arrêt	Gestion manuelle avec lumière du jour

## Données sur les équipements de chauffage - (Nouvelle zone)

### Type d'énergie des générateurs de chaud raccordés à la zone

- Electrique thermodynamique

### Mode de production

Mode de production du chauffage : **Central inter bâtiment**

### Emetteurs de chauffage des groupes de la zone

Groupes	Type émetteurs	Ratio de la surface utile traitée par l'émetteur	Surface des locaux chauffés en m <sup>2</sup>
Groupe non clim	Radiateur à eau chaude	1	21,8

### Détail des émetteurs de chauffage

#### Caractéristiques techniques principales des émetteurs de chauffage

Groupes	Emetteurs	Hauteur du plafond du local	Ratio de pertes au dos des émetteurs	Classe de variation spatiale	Variation spatiale de l'émetteur si classe perso.	Nombre de niveaux desservis par le poêle bois ou l'insert bois	Statut de la variation temporelle	Variation temporelle de l'émetteur	Stratégie de régulation de l'émetteur	Mode de régulation du poêle ou l'insert
-	-	-	%	-	°C	-	-	°C	-	-
Groupe non clim	Radiateur Basse temperature	Local de moins de 4 mètres sous plafond	0	Classe C	-	-	Valeur certifiée	0,29	-	-

### Distribution de chauffage du groupe

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
		Groupe non clim / Radiateur Basse temperature_R_distribution
Type de réseau de distribution	-	Réseau de distribution fictif sans perte (sans circulation de fluide caloporteur)
Longueur du réseau de distribution en volume chauffé	ml	-
Longueur du réseau de distribution hors volume chauffé	ml	-
Mode de gestion de la température de départ du réseau de groupe	-	-
Mode de régulation de fonctionnement	-	-
Température de départ de dimensionnement	°C	-
Différence nominale de température dans le réseau de distribution de groupe entre le départ et le retour	°C	-
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	-
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	-
Mode de régulation du circulateur du réseau de groupe en chauffage	-	-
Puissance du circulateur du réseau de groupe en chauffage	W	-
Espace tampon éventuel associé	-	-

### Niveau groupe de chauffage

#### Programmation de la relance pour le chauffage

Groupes	Programmation de la relance pour le chauffage
Groupe non clim	Horloge à heure fixe associée à un contrôle de l'ambiance

## Données sur les équipements de froid - (Nouvelle zone)

### Type d'énergie des générateurs de froid raccordés à la zone

### Emetteurs de froid des groupes de la zone

-- Pas de données sur les équipements de froid (émetteurs groupe de froid) pour cette zone --

## Distribution de froid du groupe

Nota : Limitation à 2 groupes (les plus représentatifs) avec limitation à 3 distributions de froid par groupe

-- Pas de données "Distribution de froid du groupe" pour cette zone --

## Données sur les émetteurs Eau Chaude Sanitaire - (Nouvelle zone)

### Niveau groupe émetteur eau chaude sanitaire

S'appliquant à une saisie détaillée des émetteurs eau chaude sanitaire du groupe (robinets et appareils sanitaires)

Groupes	Surface du groupe desservie par un émetteur ECS équivalent (en logements collectifs)	Nombre de logements desservis par l'émetteur ECS (en logements collectifs)	Part des besoins d'ECS passant par des mélangeurs	Part des besoins d'ECS passant par des mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	Part des besoins d'ECS passant par des robinets électroniques et les temporisateurs	Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur
	m <sup>2</sup>	-	%	%	%	-
Nouvelle zone - Groupe non clim	21,8	1	0	1	0	Douche seule

### Niveau distribution d'eau chaude sanitaire du groupe

Groupes	Nombre de distributions du groupe d'ECS connectés à l'émetteur équivalent	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé en volume chauffé	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé hors volume chauffé	Diamètre intérieur de la distribution du groupe d'ECS	Température de la distribution d'ECS du groupe	Identifiant du ballon décentralisé du PCAD CESCO ou CESCOI éventuel associé	Espace tampon éventuel associé
	-	m	m	mm	°C	-	-
Groupe non clim	1	0	0	14	45	-	-

## FEUILLETS GENERATION

Générateurs principaux affectés au chauffage au refroidissement et à la production sanitaire

### Génération : "Generation effet joule"

#### Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Sans priorité
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Permanent
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Permanent
Position de la génération	-	En volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	45

#### Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
Chaud	Reseau virtuel 1

#### Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

##### Générateurs électriques direct à effet joule

	Unité	Nouveau generateur
Catégorie du générateur	-	Générateurs électriques à effet joule (convecteurs, panneaux rayonnants, plancher rayonnant, plafond rayonnant, ...)
Poste de consommation assurée par le générateur	-	Chauffage instantané
Nombre de générateurs identiques	-	1
Puissance max. du générateur électrique	kW	1,5

#### Générateurs affectés à la production de froid

Pas d'autres générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

## Données sur la production d'eau chaude sanitaire

### Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

Pas d'autres générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

### Génération : "Chaufferie Ind Gaz Chauff ECS"

## Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Générateurs en cascade
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Permanent
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Avec possibilité d'isolement
Position de la génération	-	En volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	45

## Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
Chaud	Reseau virtuel 2
ECS	Reseau virtuel ECS 2

## Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

**Important** : il existe un générateur de chauffage relié à une production de stockage en tant que source de base ou source d'appoint, confère paragraphe "Données sur le stockage".

## Générateurs affectés à la production de froid

Pas d'autres générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

## Données sur la production d'eau chaude sanitaire

### Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

## Données sur le stockage

### Type de production avec stockage

- Ballon base sans appoint

### Ballon de stockage

En base une seule source sans appoint, ou base avec appoint intégré, ou base avec appoint séparé instantané

	Unité	Stockage 1
Nombre d'assemblages identiques à considérer au niveau de la génération	-	1
Marque du ballon	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du ballon	-	-donnée non disponible-
Poste de consommation assurée par le générateur	-	Chauffage et ECS
Type d'énergie de base	-	Gaz par chaudière avec accumulateur
Type d'énergie d'appoint	-	Sans appoint
Volume total du ballon	L	200
Coefficient de pertes thermique du ballon UA_S	W/K	1,83
Origine de la valeur	-	Valeur justifiée
Température maximale du ballon	°C	90
Type de gestion du thermostat du ballon de stockage ECS base	-	Chauffage de nuit
Zone du ballon qui contient le système de régulation de base	-	1
Fonction du générateur	-	ECS
Fraction effective du ballon chauffée par l'appoint	%	-
Type de gestion du thermostat du ballon de stockage ECS de l'appoint	-	-
Zone du ballon qui contient le système de régulation de l'appoint	-	-
Puissance maximale électrique de l'appoint	W	-

### Ballon base combustion : Générateur à combustion

	Unité	GUIAL001 Azurinox 40 kW (Stockage 1)
Marque du générateur d'appoint	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du générateur d'appoint	-	-donnée non disponible-
Catégorie du générateur d'appoint	-	Chaudière gaz à condensation
Poste de consommation assuré par le générateur d'appoint	-	Chauffage et eau chaude sanitaire
Ventilation du générateur d'appoint	-	Absence de ventilateur ou d'autre dispositif de circulation dans le circuit de combustion
Puissance fournie en fonctionnement nominal	kW	40
Température minimale de fonctionnement	°C	24
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Rendement sur PCI à puissance normale	%	97,8
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Rendement sur PCI à puissance intermédiaire	%	109,2
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Pertes à l'arrêt	W	65
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Puissance électrique des auxiliaires du générateur à charge nulle	W	8
Puissance électrique des auxiliaires du générateur à puissance nominale	W	52
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Type de combustible bois	-	-



## Génération : "Production ECS ind"

### Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Générateurs en cascade
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Permanent
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Permanent
Position de la génération	-	En volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne constante
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	55

### Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
ECS	Reseau virtuel ECS 3

### Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

Pas d'autres générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

### Générateurs affectés à la production de froid

Pas d'autres générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

## Données sur la production d'eau chaude sanitaire

### Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

## Données sur le stockage

### Type de production avec stockage

- Ballon base sans appoint

### Ballon de stockage

En base une seule source sans appoint, ou base avec appoint intégré, ou base avec appoint séparé instantané

	Unité	Ballons ECS
Nombre d'assemblages identiques à considérer au niveau de la génération	-	1
Marque du ballon	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du ballon	-	-donnée non disponible-
Poste de consommation assurée par le générateur	-	ECS
Type d'énergie de base	-	Electrique à effet joule
Type d'énergie d'appoint	-	Electrique par résistance
Volume total du ballon	L	75
Coefficient de pertes thermique du ballon UA_S	W/K	0,91
Origine de la valeur	-	Valeur certifiée
Température maximale du ballon	°C	90
Type de gestion du thermostat du ballon de stockage ECS base	-	Chauffage de nuit
Zone du ballon qui contient le système de régulation de base	-	1
Fonction du générateur	-	ECS
Fraction effective du ballon chauffée par l'appoint	%	-
Type de gestion du thermostat du ballon de stockage ECS de l'appoint	-	-
Zone du ballon qui contient le système de régulation de l'appoint	-	-
Puissance maximale électrique de l'appoint	W	-

### Ballon base combustion : Générateur à effet joule

	Unité	Generateur ECS (Ballons ECS)
Nombre de générateurs identiques	-	1
Fonction du générateur	-	Eau chaude sanitaire
Puissance maximale du générateur électrique	kW	1,2

## Données sur les réseaux de distribution intergroupe

Raccordé au niveau du projet et peut être commun à plusieurs bâtiments et relié à une et une seule génération

Réseau de chauffage	Unité	Reseau virtuel 1	Reseau virtuel 2
<b>Génération liée au réseau</b>	-	Generation effet joule	Chaufferie Ind Gaz Chauff ECS
Type de réseau de distribution intergroupe	-	Réseau de distribution virtuel sans perte	Réseau hydraulique individuel uniquement
Longueur de réseau de distribution intergroupe en volume chauffé	ml	-	-
Longueur de réseau de distribution intergroupe hors volume chauffé	ml	-	-
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	0	0
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	0	0
Mode de régulation gestion du circulateur du réseau intergroupe en chauffage	-	Pas de circulateur	Pas de circulateur
Puissance du circulateur du réseau intergroupe en chauffage	W	-	-
Espace tampon éventuel associé	-	-	-

Réseau eau chaude sanitaire	Unité	Reseau virtuel ECS 2	Reseau virtuel ECS 3
<b>Génération liée au réseau</b>	-	Chaufferie Ind Gaz Chauff ECS	Production ECS ind
Type de réseau de distribution intergroupe	-	Pas de réseau intergroupe	Pas de réseau intergroupe
Longueur de réseau de distribution intergroupe bouclé ou tracé en volume chauffé	ml	-	-
Longueur de réseau de distribution intergroupe bouclé ou tracé hors volume chauffé	ml	-	-
Coefficient de transfert thermique linéique spécifique de la distribution intergroupe d'ECS	W/mK	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour l'eau chaude sanitaire	-	0	0
Présence de réchauffeur de boucle	-	Non	Non
Type de gestion des circulateurs du réseau de distribution intergroupe d'ECS	-	Pas de gestion	Pas de gestion
Puissance des circulateurs du réseau intergroupe bouclé d'ECS	W	0	0
Identifiant du PCAD CESCAl éventuel associé	-	-	-
Espace tampon éventuel associé	-	-	-

## Résultats sorties détaillées

### Batiment n 1



Les 5 bâtiments les plus représentatifs du projet

## Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment

Batiment n 1	S <sub>RT</sub> 704,3 m <sup>2</sup>	Consommations et productions annuelles du bâtiment par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	35,3	0	0	0	2,6	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	1,7	0	0	0	4	0
	Eclairage					26,5	
	Auxiliaires VMC					3,5	
Postes de production	Auxiliaires distribution					0,2	
	Prod. Photovoltaïque					0	
	Prod. Cogénération					0	

## Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment par ZONES

Bâtiment : Batiment n 1 - Zone : Zone 1	S <sub>RT</sub> <sup>Z</sup> 680,1 m <sup>2</sup>	Consommations et productions annuelles du bâtiment (par zones) par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	36,5	0	0	0	0,3	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	1,7	0	0	0	0,1	0
	Eclairage					27,3	
	Auxiliaires VMC					3,5	
	Auxiliaires distribution					0,2	

Bâtiment : Batiment n 1 - Zone : Nouvelle zone	S <sub>RT</sub> <sup>Z</sup> 24,2 m <sup>2</sup>	Consommations et productions annuelles du bâtiment (par zones) par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	0	0	0	0	69,1	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	0	0	0	0	113,5	0
	Eclairage					3,7	
	Auxiliaires VMC					5,3	
	Auxiliaires distribution					0	

## Résultats détaillés des consommations annuelles par poste pour le bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )								
		Chauffage	Refroid.	ECS	Eclairage	Auxiliaires VMC	Aux. distribution	Prod. photov.	Prod. cogénération	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	37,9	0	5,7	26,5	3,5	0,2	0	0	73,8
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	36,8	0	1,9	27,3	3,5	0,2			69,7
Groupe non clim	680,1	36,8	0	1,9	27,3	3,5	0,2			69,7
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	69,1	0	113,5	3,7	5,3	0			191,6
Groupe non clim	24,2	69,1	0	113,5	3,7	5,3	0			191,6

## Résultats détaillés des consommations annuelles par type d'énergie pour le bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )								
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau chaleur	Prod. photov.	Prod. cogénération	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	36,9	0	0	0	36,9	0	0	0	73,8
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	38,3	0	0	0	31,4	0			69,7
Groupe non clim	680,1	38,3	0	0	0	31,4	0			69,7
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0	0	0	0	191,6	0			191,6
Groupe non clim	24,2	0	0	0	0	191,6	0			191,6

## Résultats détaillés du coefficient Cep max du bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Coefficient Cep max
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	154,3
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	156
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	105,5

## Résultats détaillés des différents postes de consommations mensuelles du bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire de chauffage (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	8,5	5,8	5	1,9	0,2	0	0	0	0	2,1	5,8	8,7	38
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	8,1	5,6	4,9	1,9	0,2	0	0	0	0	2,1	5,5	8,4	36,7
Groupe non clim	680,1	8,1	5,6	4,9	1,9	0,2	0	0	0	0	2,1	5,5	8,4	36,7
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	18,6	11,4	6,7	1,3	0	0	0	0	0	0,7	12,7	17,8	69,2
Groupe non clim	24,2	18,6	11,4	6,7	1,3	0	0	0	0	0	0,7	12,7	17,8	69,2

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire de refroidissement (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	680,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	24,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire pour l'ECS (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	5,8
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	1,7
Groupe non clim	680,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	1,7
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	11,5	10,8	11,5	10,1	9,7	8,6	8,2	5,9	8,2	9,6	10,3	9,2	113,6
Groupe non clim	24,2	11,5	10,8	11,5	10,1	9,7	8,6	8,2	5,9	8,2	9,6	10,3	9,2	113,6

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire d'éclairage (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	3,6	2,8	2,2	1,5	1,2	1,1	1	1,4	1,6	2,5	3,7	4	26,6
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	3,7	2,9	2,2	1,5	1,2	1,1	1,1	1,4	1,7	2,6	3,8	4,2	27,4
Groupe non clim	680,1	3,7	2,9	2,2	1,5	1,2	1,1	1,1	1,4	1,7	2,6	3,8	4,2	27,4
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	3,5
Groupe non clim	24,2	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	3,5

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de ventilation (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,6
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,6
Groupe non clim	680,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	3,6
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	5,5
Groupe non clim	24,2	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	5,5

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de distribution (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,2
Groupe non clim	680,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,2
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	24,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Résultats énergies autoconsommées, d'autoconsommation

-- Pas de données --

## Résultats Consommation électriques des usages mobiliers et immobiliers

Indicateurs PEBN	kWhEF/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub>	kWhEF
Consommation électrique des usages mobiliers, en énergie finale	11,5	8099,45
Consommation électrique des usages immobiliers en énergie finale	0	0

## Résultats détaillés des besoins annuels de chaud, froid et d'éclairage du bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Besoins annuels (en kWh/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )				Total annuel
		Chauffage	Refroidissement	Eclairage		
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	16,6	0	11,1	27,7	
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	16,5	0	11,5	28	
Groupe non clim	680,1	16,5	0	11,5	28	
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	20	0	1,4	21,4	
Groupe non clim	24,2	20	0	1,4	21,4	

## Résultats détaillés des besoins mensuels de chaud, de froid et d'éclairage pour le bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Besoins de Chaud (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	4,5	2,6	1,8	0,3	0	0	0	0	0	0,2	2,4	4,8	16,6
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	4,4	2,6	1,8	0,3	0	0	0	0	0	0,2	2,3	4,7	16,3
Groupe non clim	680,1	4,4	2,6	1,8	0,3	0	0	0	0	0	0,2	2,3	4,7	16,3
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	5,7	3,3	1,6	0,2	0	0	0	0	0	0	3,6	5,6	20
Groupe non clim	24,2	5,7	3,3	1,6	0,2	0	0	0	0	0	0	3,6	5,6	20

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Besoins de Froid (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	680,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	24,2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Besoins d'éclairage (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	1,5	1,2	0,9	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,7	1,1	1,5	1,7	11,2
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	1,6	1,2	0,9	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,7	1,1	1,6	1,8	11,5
Groupe non clim	680,1	1,6	1,2	0,9	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,7	1,1	1,6	1,8	11,5
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	0,2	0,2	0,2	0,1	0	0	0	0	0,1	0,2	0,2	0,2	1,4
Groupe non clim	24,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0	0	0	0	0,1	0,2	0,2	0,2	1,4

## Résultats détaillés du besoin bioclimatique Bbio et Bbio max en points du bâtiment

	S <sub>RT</sub>	Besoin bioclimatique Bbio (en points)												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	16,5	11,1	8,2	3,7	2,4	2,3	2,2	2,9	3,4	5,7	12,5	18	88,9
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	16,6	11,3	8,4	3,8	2,5	2,4	2,2	3	3,5	5,9	12,6	18,2	90,4
Groupe non clim	680,1	16,6	11,3	8,4	3,8	2,5	2,4	2,2	3	3,5	5,9	12,6	18,2	90,4
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	12,4	7,4	4	0,8	0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,9	8,2	12	47
Groupe non clim	24,2	12,4	7,4	4	0,8	0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,9	8,2	12	47

Coefficient Bbio max (en points)

	S <sub>RT</sub>	Coefficient Bbio max (en points)
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	153,1
Zone (1) - Zone 1	680,1	156
Zone (2) - Nouvelle zone	24,2	72

## Résultats détaillés des besoins d'eau chaude sanitaire bruts sans prise en compte de l'émission pour le bâtiment

	S <sub>RT</sub> m <sup>2</sup>	Besoins d'ECS bruts sans émission (en kWh ep/m <sup>2</sup> S <sub>RT</sub> )												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<b>Bâtiment (Batiment n 1)</b>	<b>704,3</b>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,7
<b>Zone 1</b>	<b>680,1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groupe non clim	680,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Nouvelle zone</b>	<b>24,2</b>	4,4	4,1	4,2	3,7	3,4	3	2,8	1,7	2,8	3,5	3,8	3,2	40,6
Groupe non clim	24,2	4,4	4,1	4,2	3,7	3,4	3	2,8	1,7	2,8	3,5	3,8	3,2	40,6

*Pas de calcul de sensibilité réalisé*